

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 29

Représentés : 5

Absents : 7

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Franck CALAS (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Marie-Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Roger RIBOLLET,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2026/03/10/01 - BUDGET PRINCIPAL 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constata et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Principal et du Budget Atelier Relais DPI comme suit :

- Affectation provisoire à l'investissement (Compte 1068 - Recette) : **+ 2 175 407,19 euros**
- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Dépense) : **- 1 666 504,35 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 5 006 059,11 euros**

N°2026/03/10/02- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constata et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Assainissement Collectif :

- Affectation provisoire à l'investissement (Compte 1068 - Recette) : **+ 259 847,28 euros**
- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Dépense) : **- 729 098,27 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 1 949 111,63 euros**

N°2026/03/10/03- BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constata et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Assainissement Non Collectif :

- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Recette) : **+ 0,41 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 36 080,81 euros**

N°2026/03/10/04- BUDGET OFFICE DE TOURISME 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constata et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Office de Tourisme :

- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Recette) : **+ 52 548,96 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 3 459,66 euros**

N°2026/03/10/05- BUDGET GITE DE GROUPE 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Gite de Groupe :

- Affectation provisoire à l'investissement (Compte 1068 - Recette) : **+ 52 854,10 euros**
- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Dépense) : **- 52 854,10 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 25 923,16 euros**

N°2026/03/10/06- BUDGET ATELIER RELAIS MENUISERIE 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Atelier Relais Menuiserie :

- Affectation provisoire à l'investissement (Compte 1068 – Recette) : **+ 1 141,05 euros**
- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Dépense) : **- 1 141,05 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 45 723,07 euros**

N°2026/03/10/07- BUDGET ACTIVAL TRANCHE 2020 EXERCICE 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Actival Tranche 2020 :

- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Dépense) : **- 341 530,03 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 140 033,65 euros**

N°2026/03/10/08- BUDGET VISIONIS 5 TRANCHE 2021 EXERCICE 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Visionis 5 Tranche 2021 :

- Report du solde d'investissement (Compte 001 - Dépense) : **- 146 505,10 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Recette) : **+ 269 217,85 euros**

N°2026/03/10/09- BUDGET VISIONIS 7 EXERCICE 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Visionis 7 :

- Report solde d'investissement (Compte 001 - Recette) : **+ 1 571 998,89 euros**
- Report du solde de fonctionnement (Compte 002 - Dépense) : **+ 11,28 euros**

N°2026/03/10/10- BUDGET VISIONIS 4 TRANCHE 2025 EXERCICE 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Visionis 4 Tranche 2025 :

- Report solde d'investissement (Compte 001 - Dépense) : **- 15 781,00 euros**

N°2026/03/10/11 – FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 sans modification par rapport aux taux votés en 2025 soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **20.69 %**,
- Taxe foncière (bâti) : **0.00 %**,
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : **1.83 %**,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : **6.40 %**.

N°2026/03/10/12 – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) POUR 2026

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au montant de **146 000 euros** pour l'année 2026.

CHARGE M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

N°2026/03/10/13 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget PRINCIPAL de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **12 180 368.00 euros**
INVESTISSEMENT : **6 057 934.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/14 – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de l'exercice 2026.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **3 695 636.00 euros**
INVESTISSEMENT : **3 431 408.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/15 – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de l'exercice 2026.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **98 681.00 euros**
INVESTISSEMENT : **4 120.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/16 – VOTE DU BUDGET OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget OFFICE DE TOURISME de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **148 286.00 euros**
INVESTISSEMENT : **31 113.00 euros en dépenses**
61 505.00 euros en recettes

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/17 – VOTE DU BUDGET GITE DE GROUPE – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget GITE DE GROUPE de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **233 275.00 euros**
INVESTISSEMENT : **114 805.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/18 – VOTE DU BUDGET ATELIER RELAIS MENUISERIE – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget ATELIER RELAIS MENUISERIE de l'exercice 2025. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **66 831.00 euros en dépenses**
121 764.00 euros en recettes
INVESTISSEMENT : **55 353.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/19 – VOTE DU BUDGET PARC ACTIVAL TRANCHE 2020 – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget PARC ACTIVAL Tranche 2020 de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **354 240.00 euros en dépenses**
611 914.00 euros en recettes
INVESTISSEMENT : **692 761.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/20 – VOTE DU BUDGET VISIONIS 5 TRANCHE 2021 – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget VISIONIS 5 Tranche 2021 de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **151 215.00 euros en dépenses**
419 923.75 euros en recettes
INVESTISSEMENT : **297 211.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/21 – VOTE DU BUDGET VISIONIS 7 – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget VISIONIS 7 de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **533 939.00 euros en dépenses**
533 941.00 euros en recettes
INVESTISSEMENT : **533 929.72 euros en dépenses**
1 800 000.00 euros en recettes

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/22 – VOTE DU BUDGET VISIONIS 4 TRANCHE 2025 – EXERCICE 2026

APPROUVE le Budget VISIONIS 4 Tranche 2025 de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **39 291.00 euros en dépenses**
61 781.00 euros en recettes
INVESTISSEMENT : **54 562.00 euros**

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

N°2026/03/10/23 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RELATIF AU NETTOYAGE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

AUTORISE le Président à signer un avenant n°2 pour augmenter la partie forfaitaire du montant annuel du marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance de 143,50 € HT, soit 172,20 € TTC, et ainsi le porter à 46 310,26 € HT, soit 55 572,31 € TTC, avec la société SEGUINE ET RUIZ – 69400 GLEIZE.

PRECISE que cet avenant entraîne une augmentation globale de 9 % de la partie forfaitaire du montant annuel initial du marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance (lot n°1) (+ 0,3 % par rapport au montant du forfait après l'avenant n°1).

PRECISE qu'en application de la révision annuelle des prix du 1^{er} janvier 2026, prévue à l'article 8.3 du cahier des clauses administratives particulières du contrat, la partie forfaitaire du montant annuel du marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance s'élève à 47 681,19 € HT, soit 57 217,43 € TTC.

PRECISE que le montant maximum annuel sur la partie unitaire de 5 000,00 € HT, soit 6 000,00 € TTC du marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance reste inchangé.

N°2026/03/10/24 – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS DE DETECTION ET GEOREFERENCEMENT DE RESEAUX EN CLASSE A, LOTS 1 ET 2 – MARCHE PUBLIC DE SERVICES (PROCEDURE FORMALISEE D'APPEL D'OFFRES OUVERT)

AUTORISE le Président à signer le marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec montant maximum ainsi que l'ensemble des bons de commande se rapportant à l'accord-cadre relatif à Détection et géoréférencement de réseaux en classe A, pour les 2 lots suivants :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (DQE à titre indicatif)	MONTANT MAXIMUM
n°1 - Repérage des réseaux souterrains et marquage-piquetage de réseaux, en lien avec des travaux	GEOSAT 95 Rue du Dauphiné - 69800 ST- PRIEST Siège : 17 Rue Thomas Edison - 33600 PESSAC SIRET : 429123 771 00298	9 836 € HT soit 11 803,20 € TTC	90 000 € HT (soit 108 000 € TTC) sur la durée totale de 4 ans
n°2 - Amélioration de la cartographie dans une logique patrimoniale		36 338,00 € HT soit 43 605,60 € TTC	200 000 € HT (soit 240 000 € TTC) sur une période de 2 ans

PRÉCISE que :

- Pour le lot n°1 - Repérage des réseaux souterrains et marquage-piquetage de réseaux, en lien avec des travaux, l'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification.
- Pour le lot n°2 - Amélioration de la cartographie dans une logique patrimoniale, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 24 mois, à compter de sa notification, renouvelable tacitement 1 fois pour 2 ans (soit une durée maximale de 4 ans), sauf décision expresse de non-reconduction intervenant 2 mois avant la date anniversaire.
- L'acheteur pourra mettre fin à l'accord-cadre, sans indemnité au prestataire, si le montant d'un éventuel bon de commande risque de faire atteindre ou dépasser le montant total maximal.

N°2026/03/10/25 – APPROBATION DU CONTRAT EAU-CLIMAT DOMBES-VEYLE-CHALARONNE 2026-2029

APPROUVE le Contrat Eau et Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 et ses annexes, et reconnaît la Communauté de Communes de la Dombes comme structure porteuse de pilotage et d'animation du contrat.

AUTORISE le/la Président(e) ou son représentant à signer, après le renouvellement du conseil communautaire faisant suite aux élections municipales de mars 2026, le Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 ainsi que tous les documents y afférents et nécessaires à sa mise en œuvre.

S'ENGAGE à respecter les objectifs et priorités du Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 et à mettre en œuvre, dans la mesure des moyens disponibles, les actions inscrites dans le programme pour lesquelles la Communauté de Communes Val de Saône Centre est maître d'ouvrage.

N°2026/03/10/26 – MODIFICATION DU PLAN D' ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE INTERTERRITORIAL (PAIT) DOMBES SAONE VALLEE ET VAL DE SAONE CENTRE 2025-2035

APPROUVE le plan d'actions du Projet Alimentaire interterritorial (PAIT) Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre 2025-2035 modifié,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à transmettre le plan d'actions du Projet Alimentaire inter-Territorial (PAIT) Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre aux autorités compétentes.

N°2026/03/10/27 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE EN REGULARISATION DE CANALISATION PUBLIQUE SITUEE SOUS TERRAIN PRIVE A MONTCEAUX

AUTORISE M. le Président à signer la convention de servitude, portant sur la parcelle A-674 à Montceaux et à confier les formalités d'enregistrement de ladite convention à la diligence du notaire habituel de la Communauté de Communes.

PRÉCISE qu'aucune indemnité n'a été convenue entre les parties.

N°2026/03/10/28 – TRAVAUX DE REHABILITATION ET RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS SUR LES COMMUNES DE ST DIDIER SUR CHALARONNE ET THOISSEY : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

VALIDE la totalité de l'opération selon le dossier PROJET portant sur les travaux de réhabilitation et renouvellement de canalisations sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey,

VALIDE le montant de l'opération ressortant de la phase PROJET et s'élevant à 358 540 €HT et les modalités financières de cette dernière,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

MODIFIE le plan de financement de la délibération n°2024/05/28/16 afin d'actualiser le montant de l'opération et d'intégrer le montant d'aides attribué par le Conseil Départemental de l'Ain

ET APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution versée ou attendue (HT)
Conseil Départemental de l'Ain	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers)	230 000 €	13,00%	29 900 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse		358 540 €	50,00%	179 270 €
Sous-total subventions publiques				209 170 €
Fonds propre				149 370 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement				149 370 €
TOTAL H.T.				358 540 €

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

PRECISE qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur les travaux de réhabilitation et renouvellement de canalisations sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey,

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à signer tout document relatif à cette opération,

DEMANDE l'autorisation à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

N°2026/03/10/29 – AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET UNE CONVENTION DE FORMATION

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2026/2028, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
VisioCrèche	1	C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance	2 ans

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation et de participation du CNFPT et de l'employeur au coût de formation pour les deux années du contrat.

N°2026/03/10/30– TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2026

ACCEPTE les propositions de :

- Suppression de l'emploi de Directeur/Directrice du service Petite Enfance à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Création de l'emploi de Directeur/Directrice de l'EAJE VisioCrèche à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Suppression de l'emploi d'Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Création de l'emploi d'Adjoint au Directeur/Directrice de l'EAJE VisioCrèche à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;

- Suppression de l'emploi d'Animateur/Animatrice du RPE VisioRelais - Responsable de la Microcrèche à temps complet 35 heures (25 + 10h) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Création de l'emploi d'Animateur/Animatrice du RPE VisioRelais à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Modification de la dénomination des emplois d'« Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche » en « Assistant(e) éducatif(ve) de VisioCrèche » ;
- Modification de la dénomination de l'emploi d'« Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance » en « Assistant(e) éducatif(ive) du Service Petite Enfance » ;
- Modification de la dénomination des emplois d'« Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche » et d' « Auxiliaire de puériculture à la microcrèche » en « Assistant(e) éducatif(ive) de Ma P'tite Maison et ouverture au cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture ;
- Suppression de l'emploi de Chargé de mission mutualisation et proximité à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux ;
- Suppression d'un emploi de Responsable de développement économique et territorial à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ;
- Suppression d'un emploi d'Agent d'entretien et surveillance à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Adjointes Techniques ou des Agents de maîtrise ;
- Suppression de l'emploi d'Entretien des bureaux, du RPE et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif à temps non complet 18 heures ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

FIXE le tableau des emplois permanents, tel qu'indiqué ci-dessous, à effet au 1^{er} avril 2026.

PRECISE qu'en cas de recherche infructueuse et dans l'impossibilité de pouvoir recruter un fonctionnaire sur les emplois permanents inscrits au tableau, il est possible qu'il soit occupé par un agent contractuel de droit public pour des besoins de continuité du service dans les conditions définies à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

ET AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableau des emplois permanents à temps complet au 1^{er} avril 2026			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme et Responsable communication	1	Cadre d'emploi des Attachés territoriaux	A2
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B1
Responsable de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	A3 ou B1
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B2 ou C1
Responsable de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	A4 ou B1 ou C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administrative et comptable	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux	C1 ou B3
Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux	B2
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1

Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Bâtiments/Espaces extérieurs	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, Adjoints Techniques ou des Agents de maîtrise	B2 ou C1
Technicien(ne) Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B2 ou C1
Technicien(ne) Assainissement - Cycle de l'eau	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B2 ou C1
Responsable Environnement	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B1
Agent d'entretien et surveillance	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de maîtrise	C2 et C2 logé
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 35h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice de l'EAJE VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice de l'EAJE VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RPE VisioRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4
Responsable de la Microcrèche Ma P'tite Maison	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RPE SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants	A4
Assistant(e) éducatif(ve) de VisioCrèche	10	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	B3 ou C1 ou C2
Assistant(e) éducatif(ve) du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	B3 ou C1 ou C2
Assistant(e) éducatif(ve) de Ma P'tite Maison	2	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	B3 ou C1 ou C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet au 1^{er} avril 2026

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Conseiller(ère) Référent(e) France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 32h/semaine	A4 ou B3 ou C1
Conseiller(ère) France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 26h/semaine	A4 ou B3 ou C2
Assistant(e) administratif(ive) du service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Filière Animation			

Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif	1	Cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales 28h/semaine	A4 ou B2
Assistant(e) éducatif(ve) de VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1 ou C2
Assistant(e) éducatif(ve) de Ma P'tite Maison	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Assistant(e) éducatif(ve) de Ma P'tite Maison	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux 30 h/semaine	B3 ou C1 ou C2

N°2026/03/10/31 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) VISIORELAIS ET SAONERELAIS

APPROUVE le règlement intérieur des Relais Petite Enfance (RPE) « VisioRelais » et « SaôneRelais »,

PRECISE que le règlement modifié est mis en application à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 sous réserve de toutes modifications ultérieures pouvant intervenir avant cette échéance.

AUTORISE la signature du règlement modifié du RPE VisioRelais et SaôneRelais par le Président.

RAPPELLE que la complétude et signature obligatoire des autorisations parentales et des Assistant.es Maternel.les engagent ces derniers à respecter le Règlement Intérieur de la structure concernée.

N°2026/03/10/32- MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA GESTION DE LA TAXE DE SEJOUR AU NIVEAU LOCAL

EXPRIME son opposition au projet de transfert de la gestion de la taxe de séjour aux services de l'État,

REAFFIRME que la taxe de séjour doit continuer d'être collectée par les communes et intercommunalités, afin que ses recettes demeurent intégralement dédiées aux politiques touristiques locales,

SOUTIENT le principe et la pérennité des taxes additionnelles, garantes de financements ciblés pour le développement touristique,

APPELE le Gouvernement à maintenir la gestion de la taxe de séjour au niveau du bloc communal et à associer pleinement les collectivités territoriales aux concertations en cours.

N°2026/03/10/33 – MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DES FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT

APPROUVE les modifications apportées au règlement d'attribution du fonds de concours d'investissement.

N°2026/03/10/34 – PRESENTATION ET ECHANGES AUTOUR DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES PORTANT SUR L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES ENERGIES DE L'AIN (EXERCICES 2021 A 2024)

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'examen de la gestion de la société d'économie mixte Les Energies de l'Ain concernant les exercices 2021 à 2024 ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

PREND ACTE de la tenue du débat portant sur ledit rapport.

N°2026/03/10/35 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes :

